

Honoraires 2020

TRANSACTION IMMOBILIERE

Les honoraires de négociation (hors fonds de commerce) sont à la charge de l'acquéreur suivant le barème ci-dessous :

- Biens en dessous de 104 000 € : 5 000 € HT*
- Au-delà de 104 000 € : 4,00 % HT*

LOCATION & GERANCE LOCATIVE

➤ Honoraires à la charge du locataire

8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction de bail

3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

➤ Honoraires à la charge du propriétaire

Honoraires d'entremise, d'estimation, de négociation, de publicité : offert

8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail

3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

➤ Négociation et rédaction d'un bail commercial ou professionnel

Nous consulter

➤ Gestion immeuble

5 % HT* sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire (soit 6% TTC)

Optionnel :

- GLI : Garantie des risques locatifs : 2.50 %TTC sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire + 0.95 % HT* de frais de gestion
 - Assurance Propriétaire Non-Occupant : nous consulter
- Prestations diverses hors gestion courante : nous consulter

Renseignements, visites, publicités, annonces, démarches...

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de réalisation définitive de la vente.

FONDS DE COMMERCE ET CESSIION D'ENTREPRISE

Nous consulter